

Bruxelles, le 4 mai 2026  
(OR. en)

8480/26

---

---

Dossier interinstitutionnel:  
2025/0073 (COD)

---

---

CODEC 744  
SOC 215  
EMPL 97  
FIN 575  
ECOFIN 517  
COMPET 474  
CADREFIN 176

#### NOTE POINT "I/A"

---

Origine: Secrétariat général du Conseil  
Destinataire: Comité des représentants permanents/Conseil

---

Objet: Projet de RÈGLEMENT DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL  
modifiant le règlement (UE) 2021/691 en ce qui concerne le soutien aux  
travailleurs concernés par un licenciement imminent dans des entreprises  
en cours de restructuration (**première lecture**)  
- Adoption de l'acte législatif

---

1. Le 1er avril 2025, la Commission a présenté au Conseil sa proposition<sup>1</sup>, fondée sur l'article 175 du TFUE.
2. Le Comité économique et social européen a rendu son avis le 19 juin 2025<sup>2</sup>.
3. Le Comité des régions a rendu son avis le 3 juillet 2025<sup>3</sup>.

---

<sup>1</sup> Document 7721/25.

<sup>2</sup> JO C, C/2025/4217, 20.8.2025, ELI: <http://data.europa.eu/eli/C/2025/4217/oj>.

<sup>3</sup> JO C, C/2025/4419, 29.8.2025, ELI: <http://data.europa.eu/eli/C/2025/4419/oj>.

4. Le 28 avril 2026, le Parlement européen a adopté sa position en première lecture sur la proposition de la Commission<sup>4</sup>. Le résultat du vote au Parlement européen reflète l'accord de compromis intervenu entre les institutions et devrait donc pouvoir être accepté par le Conseil.
5. En conséquence, le Comité des représentants permanents est invité à confirmer son accord et à suggérer au Conseil d'approuver, en point "A" de l'ordre du jour d'une prochaine session, la position du Parlement européen qui figure dans le document PE-CONS 15/26, la Suède votant contre et l'Autriche et la Pologne s'abstenant.
6. Si le Conseil approuve la position du Parlement européen, l'acte législatif sera adopté.

Une fois signé par les présidents du Parlement européen et du Conseil, l'acte législatif sera publié au *Journal officiel de l'Union européenne*.

---

---

<sup>4</sup> Document 8323/26.